

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

(Article R 1424-17 du code général des collectivités territoriales)



N° 2008-18

ANNEE 2008

Edition du 18 décembre 2008

7, rue Vincent Chevard – 28000 CHARTRES
Tél : 02 37 91 88 88 – Fax : 02 37 34 21 47

SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N° 2008-18

*Les annexes mentionnées dans les extraits de délibérations sont consultables
à la direction du service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir*

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 décembre 2008

2008 – 039 - Approbation de procès-verbal	4
2008 – 040 – Désignation des membres du conseil d'administration participant aux commissions administratives paritaires (CAP).....	5
2008 – 041 – Admissions en non-valeur	7
2008 – 042 – D.M. 2 - 2008	8
2008 – 043 – Don des matériels de secourisme retirés des dotations	9
2008 – 044 – Bourses poids lourds.....	10
2008 – 045 – Désignation des membres du conseil d'administration participant au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV).....	11
2008 – 046 – Suppressions et créations de postes	12
2008 – 047 – Conventions SDIS / Employeurs	14
2008 – 048 – Demande de subvention FAI – Année 2009	15
2008 – 049 – Loyers des SPV logés dans les CS – Année 2009	16
2008 – 050 – Conventions annuelles de financement – Année 2009	18
2008 – 051 – Subventions versées par le SDIS – Année 2009	19
2008 – 052 – Neutralisation des amortissements des biens immobiliers.....	20
2008 – 053 – Budget primitif – Année 2009	21
2008 – 054 – Bâtiments	22

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU
12 DECEMBRE 2008**

**EXTRAITS DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU
SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
D'EURE ET LOIR**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 12 décembre 2008

OBJET

2008 – 039 - Approbation de procès-verbal

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 5 décembre 2008, s'est réuni le 12 décembre 2008 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Bilbaut, M. Boisard, M. Bonissol, M. Gaboriau, M. Garnier, M. Gigon, M. Huwart, M. Jaulneau, M. Jonnier.

M. CHEVALLIER donne pouvoir à M. GABORIAU

M. TEROUINARD donne pouvoir à M. de MONTGOLFIER

Absents, excusés :

Mrs. Chevallier, Frard, Gorges, Leblond, Pilleux, Térouinard.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme Magali Charbonneau, directrice de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Lecuirot, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron, sergent Dupont.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2008.

**Le président
du conseil d'administration**

Albéric de MONTGOLFIER

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2008-18 du : 18 décembre 2008

Pour le président,

transmise au contrôle de la légalité le : 17 décembre 2008

est exécutoire à la date du : 18 décembre 2008

Colonel Didier PARIS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 12 décembre 2008

OBJET

2008 – 040 – Désignation des membres du conseil d'administration participant aux commissions administratives paritaires (CAP)

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 5 décembre 2008, s'est réuni le 12 décembre 2008 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Bilbaut, M. Boisard, M. Bonissol, M. Gaboriau, M. Garnier, M. Gigon, M. Huwart, M. Jaulneau, M. Jonnier.

M. CHEVALLIER donne pouvoir à M. GABORIAU

M. TEROUINARD donne pouvoir à M. de MONTGOLFIER

Absents, excusés :

Mrs. Chevallier, Frard, Gorges, Leblond, Pilleux, Térrouinard.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme Magali Charbonneau, directrice de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Lecuirot, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron, sergent Dupont.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 11 décembre 2008,

sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, désigne les membres représentants l'administration suivants, en complément de la délibération n° 2008-008 du 13 juin 2008, paritairement au nombre de représentants du personnel, et conformément à l'article 2 du décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié :

- M. GIGON en qualité de membre titulaire et M. GARNIER en qualité de membre suppléant pour la commission administrative paritaire des personnels administratifs, techniques et spécialisés de catégorie C
- M. JAULNEAU en qualité de membre titulaire et M. CHEVALLIER en qualité de membre suppléant pour la commission administrative paritaire des personnels administratifs, techniques et spécialisés de catégorie B

Les membres représentants l'administration aux CAP seront donc :

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2008-18 du : 18 décembre 2008

transmise au contrôle de la légalité le : 17 décembre 2008

est exécutoire à la date du : 18 décembre 2008

Pour le président,

Colonel Didier PARIS

	Représentants de l'administration	
Commissions	Représentants titulaires	Représentants suppléants
CAP des SPP - Catégorie C		
1 ^{er} membre, Pdt	A. de Montgolfier	M. Boisard
2 ^{ème} membre	M. Jaulneau	M. Chevallier
3 ^{ème} membre	M. Térouinard	M. Teilleux
4 ^{ème} membre	M. Leblond	M. Bonissol
CAP des PATS - Catégorie C		
1 ^{er} membre, Pdt	A. de Montgolfier	M. Boisard
2 ^{ème} membre	M. Jaulneau	M. Chevallier
3 ^{ème} membre	M. Térouinard	M. Teilleux
4 ^{ème} membre	M. Gigon	M. Garnier
CAP des PATS - Catégorie B		
1 ^{er} membre, Pdt	A. de Montgolfier	M. Boisard
2 ^{ème} membre	M. Jaulneau	M. Chevallier

**Le président
du conseil d'administration**

Albéric de MONTGOLFIER

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2008-18 du : 18 décembre 2008
transmise au contrôle de la légalité le : 17 décembre 2008
est exécutoire à la date du : 18 décembre 2008

Pour le président,

Colonel Didier PARIS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 12 décembre 2008

OBJET

2008 – 041 – Admissions en non-valeur

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 5 décembre 2008, s'est réuni le 12 décembre 2008 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Bilbaut, M. Boisard, M. Bonissol, M. Frard, M. Gaboriau, M. Garnier, M. Gigon, M. Huwart, M. Jaulneau, M. Jonnier.

M. CHEVALLIER donne pouvoir à M. GABORIAU
M. TEROUINARD donne pouvoir à M. de MONTGOLFIER

Absents, excusés :

Mrs. Chevallier, Gorges, Leblond, Pilleux, Térouinard.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme Magali Charbonneau, directrice de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Lecuirot, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron, sergent Dupont.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 11 décembre 2008,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité :

- autorise l'admission en non-valeur des 174 titres de recettes dont la liste est jointe en annexe, pour un montant total de 13 198,23 € à imputer à l'article 654, « pertes sur créances irrécouvrables ».
- autorise l'admission en non valeur de la somme de 5 833,61 € concernant la ville de Châteaudun, à imputer à l'article 654, « pertes sur créances irrécouvrables ».

**Le président
du conseil d'administration**

Albéric de MONTGOLFIER

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2008-18 du : 18 décembre 2008

Pour le président,

transmise au contrôle de la légalité le : 17 décembre 2008

est exécutoire à la date du : 18 décembre 2008

Colonel Didier PARIS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 12 décembre 2008

OBJET

2008 – 042 – D.M. 2 - 2008

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 5 décembre 2008, s'est réuni le 12 décembre 2008 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Bilbaut, M. Boisard, M. Bonissol, M. Frard, M. Gaboriau, M. Garnier, M. Gigon, M. Huwart, M. Jaulneau, M. Jonnier.

M. CHEVALLIER donne pouvoir à M. GABORIAU
M. TEROUINARD donne pouvoir à M. de MONTGOLFIER

Absents, excusés :

Mrs. Chevallier, Gorges, Leblond, Pilleux, Térouinard.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme Magali Charbonneau, directrice de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Lecuirot, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron, sergent Dupont.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 11 décembre 2008,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve :

- la décision modificative n° 2 – 2008 jointe en annexe ;
- le versement d'une subvention exceptionnelle de 50 000 € au bénéfice de l'Union départementale des sapeurs- pompiers d'Eure-et-Loir afin d'équiper les jeunes sapeurs pompiers conformément aux dispositions de l'arrêté du 10 octobre 2008 relatif aux JSP.

**Le président
du conseil d'administration**

Albéric de MONTGOLFIER

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2008-18 du : 18 décembre 2008

Pour le président,

transmise au contrôle de la légalité le : 17 décembre 2008

est exécutoire à la date du : 18 décembre 2008

Colonel Didier PARIS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 12 décembre 2008

OBJET

2008 – 043 – Don des matériels de secourisme retirés des dotations

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 5 décembre 2008, s'est réuni le 12 décembre 2008 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Bilbaut, M. Boisard, M. Bonissol, M. Frard, M. Gaboriau, M. Garnier, M. Gigon, M. Huwart, M. Jaulneau, M. Jonnier.

M. CHEVALLIER donne pouvoir à M. GABORIAU

M. TEROUINARD donne pouvoir à M. de MONTGOLFIER

Absents, excusés :

Mrs. Chevallier, Gorges, Leblond, Pilleux, Térouinard.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme Magali Charbonneau, directrice de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Lecuirot, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron, sergent Dupont.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 11 décembre 2008, sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise le don, en l'état, des défibrillateurs semi automatiques acquis en 1999 et remplacés dans le courant de l'année 2008, à une association humanitaire représentée par la pharmacie humanitaire internationale dont font partie l'adjudant chef Marc CHAPISEAU et Mme VETEAU, pharmacienne à AUNEAU.

Il est précisé que :

- ces appareils, retirés des VSAV, ne sont plus couverts par une garantie constructeur et qu'en conséquence la société Philips Laerdal n'en assure pas la remise en état,
- ces matériels, inscrits au registre des immobilisations, sont amortis en totalité financièrement et que le service a assuré l'utilisation de la totalité des consommables avant leur retrait.

**Le président
du conseil d'administration**

Albéric de MONTGOLFIER

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2008-18 du : 18 décembre 2008

Pour le président,

transmise au contrôle de la légalité le : 17 décembre 2008

est exécutoire à la date du : 18 décembre 2008

Colonel Didier PARIS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 12 décembre 2008

OBJET

2008 – 044 – Bourses poids lourds

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 5 décembre 2008, s'est réuni le 12 décembre 2008 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Bilbaut, M. Boisard, M. Bonissol, M. Frard, M. Gaboriau, M. Garnier, M. Gigon, M. Huwart, M. Jaulneau, M. Jonnier.

M. CHEVALLIER donne pouvoir à M. GABORIAU
M. TEROUINARD donne pouvoir à M. de MONTGOLFIER

Absents, excusés :

Mrs. Chevallier, Gorges, Leblond, Pilleux, Térouinard.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme Magali Charbonneau, directrice de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Lecuirot, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron, sergent Dupont.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 11 décembre 2008,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise le président à dédommager les sapeurs-pompiers volontaires Francis DURAND et Didier MARTIALOT du CI de Sainville, ces derniers ayant obtenu leur permis poids lourds en l'absence de convention « bourses poids lourds » signée.

**Le président
du conseil d'administration**

Albéric de MONTGOLFIER

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2008-18 du : 18 décembre 2008

Pour le président,

transmise au contrôle de la légalité le : 17 décembre 2008

est exécutoire à la date du : 18 décembre 2008

Colonel Didier PARIS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 12 décembre 2008

OBJET

2008 – 045 – Désignation des membres du conseil d'administration participant au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV)

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 5 décembre 2008, s'est réuni le 12 décembre 2008 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Bilbaut, M. Boisard, M. Bonissol, M. Frard, M. Gaboriau, M. Garnier, M. Gigon, M. Huwart, M. Jaulneau, M. Jonnier.

M. CHEVALLIER donne pouvoir à M. GABORIAU
M. TEROUINARD donne pouvoir à M. de MONTGOLFIER

Absents, excusés :

Mrs. Chevallier, Gorges, Leblond, Pilleux, Térouinard.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme Magali Charbonneau, directrice de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Lecuirot, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron, sergent Dupont.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 11 décembre 2008,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, désigne les membres du conseil d'administration devant siéger au CCDSPV, selon le tableau ci-après, conformément à article 2 de l'arrêté du 7 novembre 2005 portant organisation du comité consultatif des sapeurs-pompiers volontaires :

Membres	Représentants titulaires	Représentants suppléants
1 ^{er} membre, président	M.de Montgolfier	M. Gaboriau
2 ^{ème} membre	M. Garnier	M. Teilleux
3 ^{ème} membre	M. Gigon	M. Chevallier
4 ^{ème} membre	M.Jaulneau	M. Frard
5 ^{ème} membre	Colonel Paris	Lt-col Lorthiois
6 ^{ème} membre	Lt-col Allard	Cdt Dieffenbacher
7 ^{ème} membre	Cdt Vasseur	Cdt Sansa

**Le président
du conseil d'administration**

Albéric de MONTGOLFIER

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2008-18 du : 18 décembre 2008

Pour le président,

transmise au contrôle de la légalité le : 17 décembre 2008

est exécutoire à la date du : 18 décembre 2008

Colonel Didier PARIS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 12 décembre 2008

OBJET

2008 – 046 – Suppressions et créations de postes

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 5 décembre 2008, s'est réuni le 12 décembre 2008 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Bilbaut, M. Boisard, M. Bonissol, M. Frard, M. Gaboriau, M. Garnier, M. Gigon, M. Huwart, M. Jaulneau, M. Jonnier.

M. CHEVALLIER donne pouvoir à M. GABORIAU
M. TEROUINARD donne pouvoir à M. de MONTGOLFIER

Absents, excusés :

Mrs. Chevallier, Gorges, Leblond, Pilleux, Térouinard.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme Magali Charbonneau, directrice de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Lecuirot, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron, sergent Dupont.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 11 décembre 2008,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise :

- la suppression d'un poste de major
- la suppression de trois postes d'adjudant
- la création de quatre postes de sapeur

à compter du 1^{er} janvier 2009,

- la suppression d'un poste de major
- la création d'un poste de sapeur

à compter du 1^{er} février 2009

- | | |
|---|---|
| ➤ la suppression de | ➤ la création de |
| 2 postes d'adjoint administratif 2 ^{ème} classe..... | 2 postes d'adjoint administratif 1 ^{ère} classe |
| 2 postes d'adjoint technique 2 ^{ème} classe | 2 postes d'adjoint technique 1 ^{ère} classe |
| 1 poste d'adjoint technique 1 ^{ère} classe | 1 poste d'adjoint technique principal 2 ^{ème} classe |
| 2 postes de technicien supérieur | 2 postes de technicien supérieur principal |

à compter du 1^{er} janvier 2009

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2008-18 du : 18 décembre 2008

Pour le président,

transmise au contrôle de la légalité le : 17 décembre 2008

est exécutoire à la date du : 18 décembre 2008

Colonel Didier PARIS

➤ la suppression de
5 postes de caporal5 postes de sergent
à compter du 1^{er} janvier 2009

**Le président
du conseil d'administration**

Albéric de MONTGOLFIER

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2008-18 du : 18 décembre 2008
transmise au contrôle de la légalité le : 17 décembre 2008
est exécutoire à la date du : 18 décembre 2008

Pour le président,

Colonel Didier PARIS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 12 décembre 2008

OBJET

2008 – 047 – Conventions SDIS / Employeurs

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 5 décembre 2008, s'est réuni le 12 décembre 2008 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Bilbaut, M. Boisard, M. Bonissol, M. Frard, M. Gaboriau, M. Garnier, M. Gigon, M. Huwart, M. Jaulneau, M. Jonnier.

M. CHEVALLIER donne pouvoir à M. GABORIAU
M. TEROUINARD donne pouvoir à M. de MONTGOLFIER

Absents, excusés :

Mrs. Chevallier, Gorges, Leblond, Pilleux, Térouinard.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme Magali Charbonneau, directrice de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Lecuirot, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron, sergent Dupont.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 11 décembre 2008,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, valide les nouvelles conventions-type jointes en annexe qui pourront être adaptées au cas par cas, dans le cadre de la disponibilité opérationnelle et pour formation des SPV.

**Le président
du conseil d'administration**

Albéric de MONTGOLFIER

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2008-18 du : 18 décembre 2008

Pour le président,

transmise au contrôle de la légalité le : 17 décembre 2008

est exécutoire à la date du : 18 décembre 2008

Colonel Didier PARIS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 12 décembre 2008

OBJET

2008 – 048 – Demande de subvention FAI – Année 2009

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 5 décembre 2008, s'est réuni le 12 décembre 2008 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Bilbaut, M. Boisard, M. Bonissol, M. Frard, M. Gaboriau, M. Garnier, M. Gigon, M. Huwart, M. Jaulneau, M. Jonnier.

M. CHEVALLIER donne pouvoir à M. GABORIAU
M. TEROUINARD donne pouvoir à M. de MONTGOLFIER

Absents, excusés :

Mrs. Chevallier, Gorges, Leblond, Pilleux, Térouinard.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme Magali Charbonneau, directrice de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Lecuirot, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron, sergent Dupont.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 11 décembre 2008,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise le président à signer les demandes de subventions FAI afférentes aux investissements entrant dans le champ d'application du FAI 2009.

**Le président
du conseil d'administration**

Albéric de MONTGOLFIER

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2008-18 du : 18 décembre 2008

Pour le président,

transmise au contrôle de la légalité le : 17 décembre 2008

est exécutoire à la date du : 18 décembre 2008

Colonel Didier PARIS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 12 décembre 2008

OBJET

2008 – 049 – Loyers des SPV logés dans les CS – Année 2009

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 5 décembre 2008, s'est réuni le 12 décembre 2008 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Bilbaut, M. Boisard, M. Bonissol, M. Frard, M. Gaboriau, M. Garnier, M. Gigon, M. Huwart, M. Jaulneau, M. Jonnier.

M. CHEVALLIER donne pouvoir à M. GABORIAU
M. TEROUINARD donne pouvoir à M. de MONTGOLFIER

Absents, excusés :

Mrs. Chevallier, Gorges, Leblond, Pilleux, Térouinard.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme Magali Charbonneau, directrice de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Lecuirot, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron, sergent Dupont.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 11 décembre 2008,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise le remboursement, au titre de l'année 2009, des loyers des sapeurs-pompiers volontaires logés dans les centres de secours, 5 communes (Arrou, La Ferté Vidame, Orgères en Beauce, Ouarville, St Rémy sur Avre) mettant, à ce jour, 6 logements à disposition.

Communes	Nombre de logements	Types	Date d'installation	Locataires	A payer 1er semestre 2009	A payer 2ème semestre 2009
ARROU	1	5	08/12/79	Lieutenant GAUTHIER Jean Pierre	1 813,00 €	1 813,00 €
LA FERTE VIDAME	2	4	01/05/86 01/08/89	Caporal/Chef FERON Arnault Sapeur 1ère classe TETON Philippe	3 060,00 €	3 060,00 €
ORGERES EN BEAUCE	1	4	01/01/85	Lieutenant BOURGEVIN Thierry	1 530,00 €	1 530,00 €
OUARVILLE	1	4	01/08/85	Adjudant/Chef CLAVIER Gérard	1 530,00 €	1 530,00 €
ST REMY SUR AVRE	1	5	01/02/86	Lieutenant FOUGERAY Michel	1 813,00 €	1 813,00 €
TOTAL SEMESTRIEL	6				9 746,00 €	9 746,00 €
TOTAL ANNUEL					19 492,00 €	

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2008-18 du : 18 décembre 2008
transmise au contrôle de la légalité le : 17 décembre 2008
est exécutoire à la date du : 18 décembre 2008

Pour le président,

Colonel Didier PARIS

Le remboursement semestriel est fixé forfaitairement à 1 530,00 euros pour les logements de type 4 et à 1 813,00 euros pour les logements de type 5.

**Le président
du conseil d'administration**

Albéric de MONTGOLFIER

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2008-18 du : 18 décembre 2008
transmise au contrôle de la légalité le : 17 décembre 2008
est exécutoire à la date du : 18 décembre 2008

Pour le président,

Colonel Didier PARIS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 12 décembre 2008

OBJET

2008 – 050 – Conventions annuelles de financement – Année 2009

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 5 décembre 2008, s'est réuni le 12 décembre 2008 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Bilbaut, M. Boisard, M. Bonissol, M. Frard, M. Gaboriau, M. Garnier, M. Gigon, M. Huwart, M. Jaulneau, M. Jonnier.

M. CHEVALLIER donne pouvoir à M. GABORIAU
M. TEROUINARD donne pouvoir à M. de MONTGOLFIER

Absents, excusés :

Mrs. Chevallier, Gorges, Leblond, Pilleux, Térouinard.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme Magali Charbonneau, directrice de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Lecuirot, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron, sergent Dupont.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 11 décembre 2008,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise l'inscription de la somme de 25 000 € afin de rembourser les communes sièges d'un CPI, sur la base de leurs dépenses réelles.

Il est précisé que le seuil maximum est de 35 773,82 €

**Le président
du conseil d'administration**

Albéric de MONTGOLFIER

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2008-18 du : 18 décembre 2008

Pour le président,

transmise au contrôle de la légalité le : 17 décembre 2008

est exécutoire à la date du : 18 décembre 2008

Colonel Didier PARIS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 12 décembre 2008

OBJET

2008 – 051 – Subventions versées par le SDIS – Année 2009

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 5 décembre 2008, s'est réuni le 12 décembre 2008 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Bilbaut, M. Boisard, M. Bonissol, M. Frard, M. Gaboriau, M. Garnier, M. Gigon, M. Huwart, M. Jaulneau, M. Jonnier.

M. CHEVALLIER donne pouvoir à M. GABORIAU
M. TEROUINARD donne pouvoir à M. de MONTGOLFIER

Absents, excusés :

Mrs. Chevallier, Gorges, Leblond, Pilleux, Térouinard.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme Magali Charbonneau, directrice de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Lecuirot, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron, sergent Dupont.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 11 décembre 2008,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise le versement des subventions suivantes, au titre de l'année 2009 :

- Union départementale des sapeurs pompiers d'Eure et Loir :	47 850 €
- Œuvre des pupilles	2 220 €
- Association des anciens sapeurs pompiers d'Eure et Loir :	900 €
- Association des jeunes sapeurs pompiers d'Eure et Loir :	12 650 €
- Union régionale des sapeurs pompiers :	1 140 €
- Amicale du personnel de la direction :	18 500 €

Le montant total de 83 260 € a été inscrit au budget primitif 2009 à l'article 6574.

**Le président
du conseil d'administration**

Albéric de MONTGOLFIER

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2008-18 du : 18 décembre 2008

Pour le président,

transmise au contrôle de la légalité le : 17 décembre 2008

est exécutoire à la date du : 18 décembre 2008

Colonel Didier PARIS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 12 décembre 2008

OBJET

2008 – 052 – Neutralisation des amortissements des biens immobiliers

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 5 décembre 2008, s'est réuni le 12 décembre 2008 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Bilbaut, M. Boisard, M. Bonissol, M. Frard, M. Gaboriau, M. Garnier, M. Gigon, M. Huwart, M. Jaulneau, M. Jonnier.

M. CHEVALLIER donne pouvoir à M. GABORIAU
M. TEROUINARD donne pouvoir à M. de MONTGOLFIER

Absents, excusés :

Mrs. Chevallier, Gorges, Leblond, Pilleux, Térouinard.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme Magali Charbonneau, directrice de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Lecuirot, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron, sergent Dupont.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 11 décembre 2008,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve la neutralisation totale des amortissements pour l'exercice 2009. Une dotation de 275 432 €a donc été inscrite à cet effet au budget primitif 2009.

Il est précisé que le montant pourra être révisé après communication par le conseil général des opérations terminées d'ici à la fin de l'exercice 2008.

**Le président
du conseil d'administration**

Albéric de MONTGOLFIER

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2008-18 du : 18 décembre 2008

Pour le président,

transmise au contrôle de la légalité le : 17 décembre 2008

est exécutoire à la date du : 18 décembre 2008

Colonel Didier PARIS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 12 décembre 2008

OBJET

2008 – 053 – Budget primitif – Année 2009

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 5 décembre 2008, s'est réuni le 12 décembre 2008 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Bilbaut, M. Boisard, M. Bonissol, M. Frard, M. Gaboriau, M. Garnier, M. Gigon, M. Huwart, M. Jaulneau, M. Jonnier.

M. CHEVALLIER donne pouvoir à M. GABORIAU
M. TEROUINARD donne pouvoir à M. de MONTGOLFIER

Absents, excusés :

Mrs. Chevallier, Gorges, Leblond, Pilleux, Térouinard.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme Magali Charbonneau, directrice de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Lecuirot, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron, sergent Dupont.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 11 décembre 2008,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2009 joint en annexe.

**Le président
du conseil d'administration**

Albéric de MONTGOLFIER

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2008-18 du : 18 décembre 2008

Pour le président,

transmise au contrôle de la légalité le : 17 décembre 2008

est exécutoire à la date du : 18 décembre 2008

Colonel Didier PARIS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 12 décembre 2008

OBJET

2008 – 054 – Bâtiments

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 5 décembre 2008, s'est réuni le 12 décembre 2008 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Bilbaut, M. Boisard, M. Bonissol, M. Frard, M. Gaboriau, M. Garnier, M. Gigon, M. Huwart, M. Jaulneau, M. Jonnier.

M. CHEVALLIER donne pouvoir à M. GABORIAU
M. TEROUINARD donne pouvoir à M. de MONTGOLFIER

Absents, excusés :

Mrs. Chevallier, Gorges, Leblond, Pilleux, Térouinard.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme Magali Charbonneau, directrice de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Lecuirot, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron, sergent Dupont.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 11 décembre 2008,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise le bureau à prendre toutes décisions, dans le cadre de la mise en service des nouveaux centres de secours et d'intervention, notamment la mise à la disposition des collectivités des locaux libérés par le SDIS et après leur mise hors fonctionnalité.

**Le président
du conseil d'administration**

Albéric de MONTGOLFIER

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2008-18 du : 18 décembre 2008

Pour le président,

transmise au contrôle de la légalité le : 17 décembre 2008

est exécutoire à la date du : 18 décembre 2008

Colonel Didier PARIS